

25-03-06 Finances – Comptabilité

Autorisation de programme pluriannuelle extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry – Bilan 2024 – Report des crédits de paiement 2024 non utilisés – Modification autorisation de programme initiale et répartition des crédits de paiement

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n° 23-03-06 du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a adopté le principe de recours au vote d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements liés à l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry comme suit :

| N° AP | Libellé | Montant de l'AP | CP 2023 | CP 2024 |
|-------|--|-----------------|----------------|----------------|
| AP002 | Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry | 4 834 341.00 € | 2 070 372.37 € | 2 763 968.63 € |

Par délibération n° 24-03-05 du 25 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé le bilan annuel 2023 de l'autorisation de programme, a reporté les crédits de paiement non utilisés en 2023 pour un montant de 506 567.76 € sur l'exercice 2024 et révisé le montant total de l'autorisation de programme en le portant à 5 291 167.72 €.

Le bilan annuel de l'exécution de l'autorisation de programme et crédits de paiements 2024 pour les investissements liés à l'extension et à la réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry est le suivant :

| N° AP | Libellé | Montant de l'AP | CP 2023 | CP 2024 ouverts | Crédits de paiement réalisés 2024 |
|-------|--|-----------------|----------------|-----------------|-----------------------------------|
| AP002 | Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry | 5 291 167.72 € | 1 563 804.61 € | 3 727 363.11 € | 3 176 374.46 € |

Monsieur le Maire propose :

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction M57,

Considérant que l'avancement des travaux nécessite l'ajustement des crédits ouverts par l'autorisation de programme initiale,

- L'approbation du bilan annuel de l'exécution de l'autorisation de programme ;
- Le report des crédits de paiements ayant fait l'objet d'un engagement financier et comptable en 2024 d'un montant de 226 102.14 € sur l'exercice 2025 ;
- La révision du montant de l'autorisation de programme en portant le montant total de l'autorisation de programme à 4 966 281.21 €.

En résumé, les ajustements du programme précité valident les crédits de paiement suivants :

| N° AP | Libellé | Montant de l'AP | CP Réalisés 2023 | CP Réalisés 2024 | CP 2025 |
|--------------|--|------------------------|-------------------------|-------------------------|--|
| AP001 | Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry | 4 966 281.21 € | 1 563 804.61 € | 3 176 374.46 € | 226 102.14 € Correspondant aux Restes à réaliser constatés au CA 2024 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les ajustements du programme précité valident les crédits de paiement suivants :

| N° AP | Libellé | Montant de l'AP | CP Réalisés 2023 | CP Réalisés 2024 | CP 2025 |
|--------------|--|------------------------|-------------------------|-------------------------|--|
| AP001 | Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry | 4 966 281.21 € | 1 563 804.61 € | 3 176 374.46 € | 226 102.14 € Correspondant aux Restes à réaliser constatés au CA 2024 |

Copie conforme

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 25 mars 2025**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 24 mars 2025

25-03-06 Finances – Comptabilité

Autorisation de programme pluriannuelle extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry – Bilan 2024 – Report des crédits de paiement 2024 non utilisés – Modification autorisation de programme initiale et répartition des crédits de paiement

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme BARBE à Mme PAPIN
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :